

1 ARREST du Conseil d'Etat du Roi (Louis XV), concernant les ouvrages d'orfèvrerie destinés pour les pays étrangers & pour les colonies. Du 28 Mai 1770. (Drop-head title). (At end:) A Paris, De l'Imprimerie royale, 1770. 3, (1) pp. 4to. Disbound.

€ 125

Not in Wroth & Annan but see 1814.

Original edition.

Regulations pertaining to gold- and silverware produced in Paris and destined for the export.

- Outer margins a little dampstained.

2 ARREST du Conseil d'Etat du Roi (Louis XV), qui modère les droits d'entrées sur les toiles peintes ou imprimées venant de l'étranger; fait défense d'en tenir magasin ou entrepôt dans les quatre lieues des frontières; & attribue au sieur Lieutenant général de police à Paris, & aux sieurs Intendants des provinces, la connoissance de toutes les saisies desdites toiles. Du 13 Août 1772. (Drop-head title). (At end:) A Paris, De l'Imprimerie royale, 1772. 6, (2 blank) pp. 4to. Disbound.

€ 125

'A quoi désirant pouvoir: Oüï le rapport du sieur abbé Terray.' In eight articles the king and his council introduce some modifications and adaptations to previous measures taken against fraud in the trade in importing painted cloth into the kingdom.

3 ARREST du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), concernant la caisse d'escompte. Du 27 Septembre 1783. (Drop-head title). (At end:) Lille, Imprimerie de N.J.B. Peterinck-Cramé, 1783. 3, (1 blank) pp. 4to. Disbound.

€ 150

Signed at end 'Amelot', probably Amelot de Caillou, A.L.A.

4 ARREST du Conseil d'Etat du roi (Louis XVI), concernant la Convocation des Etats-Généraux du Royaume. Du 5 Juillet 1788. (Drop-head title). (Paris, 1788). (6), (2 blank) pp. Small 4to. Disbound.

€ 175

Cf.: Tourneux, i, 648; not in Martin & Walter.

The King is aware of the fact that the last meeting of the Estates General was held in 1614 and that the laws and regulations which governed that meeting and its convocation are possibly outdated. It is feared that the recourse to these ancient rights and regulations may not lead to a balanced and fair representation of cities, provinces and orders. The king therefore stipulates, in 9 articles, that in all the cities and other communities of the kingdom research is done into ancient documents and minutes and all other relevant material and asks the local estates and assemblies to draft a 'memoire' concerning the convocation and meeting of the upcoming Estates General. In case of diverging views on what is to be recommended it is requested that both or all views are submitted with arguments.

5 ARREST du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui nomme des commissaires pour procéder à la liquidation des dettes de la succession du sieur Dupleix, & prescrit la forme dans laquelle se fera cette liquidation. Du 10 Août 1776. (Drop-head title.) (At end:) A Paris, De l'Imprimerie royale, 1776. 3, (1 blank) pp. 4to. Disbound.

€ 200

Wroth & Annan 1870; JFBL F575.

Settlement, or rather further settlement, of the indemnities due by the Compagnie des Indes to Dupleix as well as dealing with the apparent large number of creditors claiming money from the Dupleix estate. Commissioners are appointed to liquidate debts incurred on behalf of the Compagnie des Indes by Dupleix, governor general of Pondicherry from 1742 to 1754.

Joseph François Dupleix (1697-1763), French colonial administrator. Dupleix revolutionized the policy of the European powers during the critical period of their expansion in to India and the Far East. Taking advantage of temporary French superiority of sea power in Indian waters he was able by means of skilful diplomatic intervention among the Indian princes to make himself the leading European influence in India. He changed the hitherto merely commercial interests of the French and British East India companies into a rivalry for territorial and political control. His ambition developed from the conviction that he could extend French influence beyond the coastal trading ports into the interior and erect there a political hegemony which would not only pay its own way but also vastly expand trading opportunities and produce for France and the French East India Company a revenu 'fixe, constant et abondant'. His ambitious policy failed in the end and he had to return to France where he was received with honour until he submitted 'ses créances', which were considered disappointing. The ensuing trial ruined Dupleix who died in 1763, poor. 'Dupleix avait offert à la France l'Empire des Indes; on se refusa à cueillir ce beau fruit. Cet homme exceptionnel périt victime de politiciens à courtes vues et de marchands pour lesquels tout gain est immédiat.'

6 ARREST du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui nomme des commissaires pour procéder à la liquidation des dettes de la succession du sieur Dupleix, & prescrit la forme dans laquelle se fera cette liquidation. Du 10 Août 1776. (Drop-head title.) (At end:) A Paris, De l'Imprimerie Royale, 1776. - (Followed by:) ARRET du Conseil d' Etat du Roi (Louis XVI), Qui accorde aux créanciers & prétendants droits sur la succession du sieur Dupleix, un dernier délai de trois mois pour la production de leurs titres. Du 7 Novembre 1778. (Drop-head title) (At end:) A Paris, De l'Imprimerie royale, 1778. 3, (1 blank) pp.; 3, (1 blank) pp. 4to. Disbound.

€ 275

First work: Wroth & Annan 1870.

Settlement, or rather further settlement, of the estate of Dupleix.

Second work: not in Wroth & Annan.

Joseph François Dupleix (1697-1763), French colonial administrator. Dupleix revolutionized the policy of the European powers during the critical period of their expansion in to India and the Far East. Taking advantage of temporary French superiority of sea power in Indian waters he was able by means of skilful diplomatic intervention among the Indian princes to make himself the leading European influence in India. He changed the hitherto merely commercial interests of the French and British East India companies into a rivalry for territorial and political control. His ambition developed from the conviction that he could extend French influence beyond the coastal trading ports into the interior and erect there a political hegemony which would not only pay its own way but also vastly expand trading opportunities and produce for France and the French East India Company a revenu 'fixe, constant et abondant'. His ambitious policy failed in the end and he had to return to France where he was received with honour until he submitted 'ses créances', which

were considered disappointing. The ensuing trial ruined Dupleix who died in 1763, poor. 'Dupleix avait offert à la France l'Empire des Indes; on se refusa à cueillir ce beau fruit. Cet homme exceptionnel périt victime de politiciens à courtes vues et de marchands pour lesquels tout gain est immédiat.'

The first work deals with the settlement of the estate of Dupleix: The Compagnie des Indes owed him a substantial sum of money, but then there were apparently many creditors of Dupleix. This Arrest sets up the commissions that will have to deal with the liquidation of the debts from the estate of Dupleix. The second piece is extending the period in which creditors can prove the validity of their claims with three months.

7 ARRESTS du Conseil d'Etat du Roy, portant reglement général pour le paiement des rentes constituées sur l'Hostel de la Ville de Paris. Registrez en Parlement le vingt-sixième Juillet 1649. A Paris, Chez P. Rocolet, 1649. 22, (1), (1 blank) pp. Small 4to. Disbound.

€ 225

Moreau, i, 360.

Six arrests dated 10, 15 and 24 July.

At the end Rocolet's printer's mark.

8 ARRESTS du Conseil d'Etat du Roy (Louis XV), qui exemptent des droits de sortie du royaume, & autres droits des cinq grosses fermes, les étoffes & tapisseries des manufactures du royaume seulement, qui seront composées de pure laine, soye, poil, coton, fil & celles mêlées de ces différentes matières, ou avec or & argent; les ouvrages de bonneterie & les toiles du crû du Royaume, qui seront envoyées directement à l'étranger, à commencer du premier Novembre 1743. Des 13 & 15 octobre 1743. (Drop-head title). (Montpellier, 1743). 8 unnumbered pages. Small 4to. Disbound.

€ 175

9 ARRET de règlement, concernant les fermes & les régies du Roi (Louis XVI). Du 9 janvier 1780. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1780. 24 pp. 4to. Disbound.

€ 175

Not in Kress; not in Goldsmiths; not in Wroth & Annan.

Deals with taxes and duties due on the trade inside France as well on imports from abroad of tobacco, salt, salted fish, cattle, etc. Upto this moment these were handled by one 'Compagnie' and with this 'arret' the king creates three new 'compagnies': a Ferme Générale, a Régie générale, and a Administration générale des Domaines & Droits Domaniaux with the hope to create a more efficient adminstration, combat fraud and corruption as well as prevent the loss of serious sums of money along the way.

10 ARRET du Conseil d'Etat du Roi, par lequel Sa Majesté supprime les différentes places d'inspecteurs généraux des manufactures; d'inspecteurs généraux du commerce; de commissaires généraux du commerce: établit cinq inspecteurs généraux du commerce, dont le premier aura le titre d'Inspecteur général-directeur du commerce; le second d'inspecteur général-directeur des manufactures; & les trois autres d'inspecteurs généraux

du commerce & des manufactures: Et règle les fonctions desdites places. Du 16 février 1788. (Drop-head title). (At end:) Versailles, Imprimerie royale, 1788. 10 pp. 4to. Disbound, a bit browned, a large paper copy.

€ 300

In article V the King nominated Boyetet as inspector general-director of commerce; Desmarets as inspector general-director of manufacturing industry and the physiocrats Abeille, Cliquot de Blervache and Dupont de Nemours as general inspectors of commerce and the manufacturing industry.

11 AUSTRIAN WAR OF SUCCESSION - DECLARATION communiquée par ordre de Sa Majesté Très-Chrétienne (Louis XV) aux Seigneurs Etats généraux des Provinces-unies. (Drop-head title). No place, (1747). 4 pp. 4to. Folded leaf.

€ 100

Knuttel 17570 for the Dutch edition.

Deals with the relationship of France with the (Austrian) Netherlands and the peaceful intentions of the French King. Dated at end: 17 avril 1747. Some scribbling in upper blank margin of first page.

12 BERRY - (LOUIS XVI.) Lettres patentes du Roi, portant établissement d'une Administration Provinciale dans le Berry. Données à Marly, le 9 Mai 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1779. 3, (1 blank) pp. 4to. As issued, uncut.

€ 125

Actes royaux (Bibl. Nationale), vi, 40159.

13 BOURGES - (LOUIS XVI.) Lettres patentes du Roi, en interprétation de celle du 9 Mai 1779, portant établissement d'une Administration provinciale dans la Généralité de Bourges. Données à Versailles le 30 juillet 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1779. 3, (1 blank) pp. 4to. As issued, uncut, margins a bit frayed.

€ 125

Cf.: *Actes royaux* (Bibl. Nationale), vi, 40219.

14 CLOTH INDUSTRY - (LOUIS XVI.) Lettres patentes du Roi, portant règlement pour la fabrication des toiles & toileries, dans la Généralité de Lyon. Données à Versailles le 30 September 1780. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1781. 4 pp. 4to. Disbound.

€ 150

Catalogue générale Bibliothèque Nationale. Actes Royaux, nr 40615; not in Charléty.

Pp. 3-4 contain: Tableau indicatif des règles qui doivent être suivies pour la fabrication des toiles & toileries de la Généralité de Lyon, divided into columns: nom des lieux, noms des toiles; matières en chaine, matières en trame; qualités; nombre des fils de chaine; largeurs au sortir du métier.

15 CLOTH INDUSTRY - COLLECTION of 3 eighteenth-century regulations concerning cloth industry in France.

€ 300

Catalogue Bibliothèque Nationale. Actes royaux, vi, 40156 (for item 2); 40983 (for item 3).

Contains:

1. ARREST du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI) qui, en autorisant la manufacture de draps de soie, laine, ratines & peluches, établie à Montmartre par le sieur Quinquet, lui permet de faire teindre dans ladite manufacture, en grand & bon teint, & en rouge d'Andrinople, toutes les matières nécessaires à la fabrication de ses étoffes. Du 18 Mars 1776. (Drop-head title) (At end:) Paris, P.G. Simon, 1776. 4to. 4 pp. Disbound.
2. (LOUIS XVI). Lettres patentes du Roi, concernant les manufactures. Données à Marli le 5 Mai 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1779. 4to. 8 pp. Disbound.
3. (LOUIS XVI). Lettres patentes du Roi, portant concession, en faveur du sieur François Perret, d'une manufacture royale, à Neuville en Franc-Lyonnois, pour la fabrication tant de nouveaux velours de coton & soie mêlangés, que de mousselines & toiles de coton, avec faculté de les faire circuler dans tout le royaume & exporter à l'étranger, en exemption de tous droits. Données à Versailles le 20 Août 1782. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1782. 4to. 6 pp. Disbound.

16 CODE OF CONDUCT FOR THE STOCKMARKET - (LOUIS XVI.) Règlement que Sa Majesté veut & entend être gardé & observé par les agens de change de la ville de Paris, & par les courtiers qui sont ou seront admis à suivre la bourse. Du 5 septembre 1784. (Drop-head title). (At end:) A Paris, De l'Imprimerie royale, 1784. 4 pp. 4to. Disbound.

€ 250

Not in Catalogue Général Bibliothèque Nationale, Actes Royaux.

Regulations concerning the exercise of the profession at the stockmarket.

In eleven articles the organization of the work as agents, what is allowed and what is not allowed, how to become an agent, requirements, etc. is given. An interesting code of conduct.

17 COLLECTION of 4 ordinances or arrests dealing with roads and their maintenance in France, published 1772-1788. 4 pieces. 4to. Disbound.

€ 150

Contains:

1. ORDONNANCE du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, concernant la police générale des chemins dans l'étendue de la généralité de Paris. Du 30 Avril 1772. (Drop-head title.) (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1772. 12 pp.
2. ORDONNANCE du Bureau des Finances de la Généralité de Paris, concernant la police générale des chemins dans l'étendue de la généralité de Paris. Du 17 Juillet 1781. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1781. 12 pp.
3. ARREST du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), portant règlement pour l'administration des grands chemins en Béarn. Du 7 Mars 1787. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1787. 4 pp.
4. ARRET de la Cour de Parlement, qui ordonne l'exécution d'une ordonnance rendue par les officiers de la sénéchaussée de Châtellerault, pour l'agrandissement & les réparations des chemins de communication de villes à villes & de paroisses à paroisses. Extrait des registres du parlement. Du 23 Janvier 1788. (Drop-head title). (At end:) Paris, N.H. Nyon, 1788. 7, (1 blank) pp.

18 COLONIES - (LOUIS XV.) Lettres patentes du Roi, concernant la vente & discussion des biens de la Compagnie & Société des Jésuites dans les colonies. Données à Versailles le 14 Février 1768. (Drop-head title). (At end:) A Paris, Chez P.G. Simon, 1768. 3, (1 blank) pp. 4to. Disbound.

€ 125

Actes royaux, vi, 36555.

Deals with the difficulties encountered with the sale of Jesuit possessions in the colonies, notably Saint-Domingue, Martinique and Guadeloupe.

The king had ordered the sale of Jesuit possessions in the colonies, but various claims from various parties greatly obstructed the execution of the plan. - Outer margins dampstained.

19 CORN TRADE - ARREST du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui casse & annule l'arrêt du Parlement de Toulouse du 14 Novembre 1772, concernant le commerce des grains. Du 29 Novembre 1772, (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1772. - (*With:*) DECLARATION du Roi (Louis XVI), par laquelle Sa Majesté, en abrogeant les réglemens particuliers de police, sur lesquels l'article V des Lettres patentes du 2 Novembre 1774, avoit réservé à statuer, supprime tous les droits établis dans la ville de Paris sur les blés, méreils, seigles, farines, pois, fèves, lentilles & riz: et modère les droits qui subsistent sur les autres graines & grenailles. Donnée à Versailles le 5 Février 1776. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1776. With table of tariffs 4 pp.; 15, (1) pp. 4to. Disbound.

€ 350

Actes Royaux, vi, 38980 for number 2.

First work: Stipulates that the trade should remain absolutely free.

Second work: produced under the responsibility of Turgot and De Lamoignon.

20 DUELS - (LOUIS XIV.) Edict du Roy, contre les duels et rencontres. Vérifié en Parlement le Roy y séant le septième septembre 1651. Paris, Les imprimeurs & libraires ordinaires du Roy, 1651. 32 pp. Small 4to. Disbound

€ 175

Actes royaux, ii, 10915.

Original edition.

21 EDIT DU ROY (Louis XV), portant création et maîtrises d'Arts & Métiers dans toutes les villes du royaume, à l'occasion du mariage du Roy. Donné à Versailles au mois de juin 1725. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1725. 4 pp. 4to. Disbound.

€ 150

Catalogue générale Bibliothèque Nationale. Actes Royaux, nr 29424.

On occasion of the King's forthcoming marriage an extra number of artists and craftsmen will be allowed to enter the Maîtrises, which will bring extra money to compensate the King for the high costs he is facing. The public will benefit since more products will be offered and hence it is believed prices will go down.

22 EXTRAICT des registres du Conseil d'Etat. (Drop-head title) No place, (1642). 3, (1 blank) pp. Small 4to. Disbound.

€ 150

Not in Charléty.

Detailing the levies to be paid for imports into the city of Lyon whether from Marseille, other cities or from abroad, and exemptions (when imports are directed to Lyon immediately). - Left upper corner stained.

23 EXTRAICT des registres du Conseil d'Etat. (Drop-head title). No place, (1659). 4 pp. Small 4to. Disbound.

€ 150

Not in Charléty.

Concerning imports from Italy to (and through) Lyon, the difficulties encountered in trade caused by the "guerres de Piedmont & d'Italie" etc. - Inner upper corner somewhat stained.

24 FRENCH NAVY - COLLECTION of 4 pieces concerning the French navy, published between 1778 and 1787. 4 pieces. 4to. Disbound.

€ 250

Catalogue général Bibliothèque Nationale: Actes royaux, vi, 41802 & 41847 for the numbers 2 & 4.

Contains:

1. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), portant règlement entre les pêcheurs françois & étrangers de Marseille. Du 20 Mars 1786. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1786. 6 pp.
2. REGLEMENT concernant les élèves de la marine. Du 28 Janvier 1787. De par le Roi (Louis XVI). (Drop-head title.) (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1787. 8 pp.
3. ORDONNANCE de nosseigneurs de l'Amirauté de France, concernant la sûreté des ports, havres & rades du royaume. Extrait des Registres de l'Amirauté de France, du 20 Mars 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1778. 12 pp.
4. EDIT du Roi (Louis XVI) portant suppression du droit d'ancrage sur les navires françois dans les ports du royaume; de celui de lestage & délestage, & autres; des six sols & huit sols pour livre sur les droits attribués à l'Amiral de France; des quatre deniers pour livre sur le produit des ventes, &c. & qui ordonne qu'il sera procédé à la liquidation des droits qui se perçoivent sur le commerce, la navigation & la pêche nationale, ainsi qu'à la vérification des salaires des officiers des amirautés, & autres frais de justice. Donné à Versailles au mois de Juin 1787. (Drop-head title.) (At end:) Paris, N.H.Nyon, 1787. 12 pp.

25 INDUSTRIAL ARTS AND CRAFT - COLLECTION of 55 declarations, and arrests dealing with industrial arts and crafts in France, published between 1727 and 1787. 55 pieces. 4to. Disbound.1

€ 2000

Catalogue général. Bibliothèque nationale. *Actes royaux*, VI, 38037; 39703; 39748; 39746; 39744; 39757; 39759; 39808; 39833; 39835; 39865; 40092; 40188; 40190; 40191; 40281; 40321; 40922 bis; 40972; 41011; 41261; 41338; 41356 for the numbers 2, 7, 10-14, 17-20, 24, 30-32, 36, 40, 45-47, 52-54.

Very interesting collection providing information on the development of government control, development of industry, legal requirements and organization and social implications.

Contains:

1. ARREST de la Cour de Parlement, portant règlement pour la communauté des maîtres plombiers & autres qui ont droit d'acheter des plombs ou d'en employer... (Drop-head title). (At end:) 6 septembre, Paris, Pierre Simon, 1727. 7, (1 blank) pp.
2. DECLARATION du Roi (Louis XV), portant règlement pour la communauté des vinaigriers de la ville de Paris. Donnée à Compiègne, le 24 Juillet, 1772. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1772. 8 pp.
3. ARREST du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), par lequel Sa Majesté, en interprétant en tant que de besoin l'Edit du mois d'août 1669 & la Déclaration du 3 mars 1749, ordonne, 1. que les gardes-jurés des différens corps & communautés des marchands & artisans du royaume, ou tous autres préposés pour la recette & administration des revenus desdites communautés, seront tenus d'en compter tous les ans par-devant les juges de police: 2. qu'un double desdits comptes sera remis à l'intendant, lequel l'enverra au Conseil avec son avis: 3. Fait défenses auxdits gardes-jurés d'établir aucunes cotisations, & de percevoir aucuns deniers en provenans, à moins qu'ils n'y soient autorisés par arrêt du Conseil ou par ordonnance du Commissaire départi en la généralité. Du 13 Juin 1774. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1774. 3, (1 blank) pp.
4. ARREST du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui ordonne que toutes les assemblées ordinaires ou extraordinaires des communautés de perruquiers du royaume, ne pourront être convoquées que sur les mandemens des lieutenans du Premier Chirurgien de Sa Majesté. Du 30 Juillet 1774. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1774. 3, (1 blank) pp.
5. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui proroge jusqu'au 1er Janvier 1778, les délais fixés par les articles VIII & IX de l'Edit du mois d'avril dernier, concernant les communautés d'arts & métiers dans les villes du ressort du Parlement de Paris: et qui règle en même temps ce qui regarde les veuves des maîtres dans lesdites villes. Du 5 Octobre 1777. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1777. 2 pp.
6. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), pour l'élection des gardes-jurés des marchands & fabricans, dans les villes & lieux où il est d'usage d'en nommer. Du 1er Décembre 1777. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1777. 2, (2 blank) pp.
7. LETTRES PATENTES du Roi (Louis XVI), pour l'élection des gardes-jurés des marchands & fabriquans, dans les villes & lieux du ressort du Parlement de Paris où il est d'usage d'en nommer. Données à Versailles le premier Décembre 1777. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1778. 3, (1 blank) pp.
8. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), portant règlement pour la reddition & la révision des comptes des corps des marchands & communautés d'arts & métiers. Du 16 Janvier 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1778. 3, (1 blank) pp.
9. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), concernant les communautés de teinturiers dans les villes du ressort du Parlement de Paris. Du 2 Octobre 1777. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1777. 2 pp.
10. DECLARATION du Roi (Louis XVI), portant établissement d'une communauté de passementiers en la ville de Tours. Données à Versailles le 30 Janvier 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1778. 3, (1 blank) pp.
11. DECLARATION du Roi (Louis XVI), qui ordonne l'établissement de communautés de teinturiers dans différentes villes du ressort du Parlement de Paris. Donnée à Versailles le 30 Janvier 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1778. 4 (misnumbered 3) pp.
12. DECLARATION du Roi (Louis XVI), qui étend aux communautés d'arts & métiers du ressort du Parlement de Paris, créées par l'Edit d'Avril 1777, les dispositions de la Déclaration rendue le 18 Août suivant, concernant les veuves de maîtres dans les corps & communautés d'arts & métiers de la ville de Paris. Donnée à Versailles le 30 Janvier 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1778. 3, (1 blank) pp.

13. LETTRES PATENTES du Roi (Louis XVI), qui ordonnent que la ville de Chauny sera ajoutée à l'état des villes du ressort du Parlement de Paris, où il a été établi des jurandes par l'dit du mois d'Avril dernier 1777. Données à Versailles le 6 Février 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1778. 3, (1 blank) pp.
14. LETTRES PATENTES du Roi (Louis XVI), qui ordonne que la ville de Sens sera ajoutée à l'état des villes du ressort du Parlement de Paris, où il y a des jurandes. Données à Versailles le 6 Février 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1778. (3, (1 blank) pp.
15. DECLARATION du Roi (Louis XVI), portant création, dans la ville de Versailles, d'une communauté de peintres, doreurs, vernisseurs, sculpteurs & marbriers, à l'instar des autres communautés établies par l'Edit d'Avril 1777. Registrée en Parlement le 17 Février 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1778. 3, (1 blank) pp.
16. ARREST du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui accorde un nouveau & dernier delai aux maîtres & maîtresses des anciens corps & communautés, pour payer les droits de confirmation, de réunion & d'admission. De 18 Février 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1778. 3, (1 blank) pp.
17. DECLARATION du Roi (Louis XVI), portant règlement pour les frippiers-brocanteurs. Donnée à Versailles le 29 Mars 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1778. 4 pp.
18. LETTRES PATENTES du Roi (Louis XVI), qui fixent la forme & les délais de la comptabilité du sieur Rouillé de l'Etang, trésorier des deniers provenans des corps & communautés d'arts & métiers. Données à Versailles le 24 Avril 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1778. 7, (1 blank) pp.
19. DECLARATION du Roi (Louis XVI), concernant les communautés d'Orfèvres-lapidaires-joailliers & horlogers, dans les villes du ressort du Parlement de Paris, autres que Paris & Lyon, à l'égard desquelles il a été statué par la Déclaration du 9 Mai 1777. Donnée à Versailles le 25 Avril 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1778. 8 pp.
20. LETTRES PATENTES du Roi (Louis XVI), concernant les communautés d'arts & métiers dans la ville de Beauvais. Données à Versailles le 19 Mai 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, (1778). 3, (1 blank) pp.
21. ARREST du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui ordonne que dans quinzaine, pour tout délai, tous les maîtres de la nouvelle communauté des menuisiers, ébénistes, tourneurs, layetiers, tonneliers, boisseliers, &c. de la ville de Compiègne, seront assemblés par le lieutenant de police de ladite ville, pour être procédé à l'élection des syndics & adjoints, conformément à l'Edit d'Avril 1777. Du 20 Mai 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1778. 3, (1 blank) pp.
22. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), concernant les détailliers d'eau-de-vie & les vendans vins, & autres boissons à pot & assiette, dans les villes où il a été établi des communautés de cabaretiers-aubergistes, caferiers-limonadiers, par l'Edit du moi d'Avril 1777, ainsi que dans les autres villes du royaume où il en sera établi par la suite. Du 23 Mai 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1778. 3, (1 blank) pp.
23. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), concernant toutes les parties de gages ou rentes pour lesquelles les corps & communautés d'arts & métiers supprimés, ou qui le seront par la suite, ont été employés dans les états des finances. Du 31 Décembre 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1779. 2 pp.
24. DECLARATION du Roi (Louis XVI), concernant les communautés de papetiers & de cartiers. Donnée à Versailles le 6 Mars 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1779. 4 pp.
25. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), portant nouveau règlement sur la répartition & le recouvrement des impositions dans les corps & communautés d'arts & métiers de la ville de Paris. Du 14 Mars 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1779. 12 pp.
26. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), concernant les comptes à rendre par les syndics & adjoints des communautés d'arts & métiers, établies dans les villes du ressort du Parlement de Paris. Du 5 Avril 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1779. 6 pp.
27. ARREST de la Chambre des Comptes, qui dispense les propriétaires des rentes appartenantes aux corps & communautés d'arts & métiers supprimés, du rapport des pièces visées dans les

- jugemens de liquidation des principaux desdites rentes. Du 12 Avril 1779. (Drop-head title). (At end:) (Paris), L. Cellot, 1779. 4 pp.
28. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui nomme des commissaires pour procéder à la liquidation des dettes des communautés d'arts & métiers supprimées, de la ville de Rouen, & de celles qui pourront l'être par la suite dans le ressort du Parlement de Normandie. Du 15 Avril 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1779. 3, (1 blank) pp.
29. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui accorde un nouveau délai jusqu'au 1er Janvier prochain, pour le fixation des maîtrises des communautés d'arts & métiers de la ville de Rouen. Du 20 Juin 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1779. 2 pp.
30. DECLARATION du Roi (Louis XVI), concernant les communautés d'arts & métiers pour la ville de Troyes. Donnée à Versailles le 23 Juin 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1779. 4 pp.
31. LETTRES PATENTES du Roi (Louis XVI), portant établissement de deux communautés de tondeurs à grandes forces, & de cordiers, dans la ville de Troyes. Données à Versailles le 23 Juin 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1779. 3, (1 blank) pp.
32. LETTRES PATENTES du Roi (Louis XVI), en forme de déclaration, qui suppriment les communautés d'orfèvres, & autres ouvriers employant des matières d'or & d'argent, ci-devant établies dans les villes du ressort du Parlement de Rouen: Et réunissent les professions d'orfèvres, lapidaires, joailliers & horlogers, pour ne former à l'avenir qu'une seule communauté dans les villes du ressort, dont l'état est ci-attaché. Données à Versailles le 27 Juin 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1779. 7, (1 blank) pp.
33. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui proroge, jusqu'au 1er Janvier prochain, les délais fixés par les articles VIII & IX de l'Etat d'Avril 1779, concernant les communautés d'arts & métiers des villes du ressort du Parlement de Rouen. Du 8 Août 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1778 (sic for 1779). 2 pp.
34. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui proroge jusqu'au 1er Janvier 1780, les délais fixés par l'Edit de Mai dernier, concernant les communautés d'arts & métiers du ressort du Conseil de Roussillon. Du 9 Août 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1779. 2pp.
35. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui ordonne la reconnaissance & levée des scellés apposés sur les effets appartenans aux communautés d'arts & métiers dans le ressort du Conseil supérieur de Roussillon, pour ensuite être procédé à la vente desdits effets. Du 9 Août 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1779. 3, (1 blank) pp.
36. LETTRES PATENTES du Roi (Louis XVI), portant réunion en une seule communauté, des professions d'orfèvres, lapidaires, joailliers & horlogers, dans les villes du ressort du Conseil Souverain de Roussillon, dont l'état est ci-annexé. Données à Versailles le 12 Septembre 1779. (Drop-head title) (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1779. 7, (1 blank) pp.
37. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui nomme des commissaires pour procéder à la liquidation des dettes des communautés du ressort du Parlement de Nanci. Du 29 Septembre 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1779. (1, blank) pp.
38. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui ordonne que ceux qui ont été reçus dans l'ancienne communauté des croquetiers de la ville de Caen, le seront dorénavant dans celle des marchands épiciers-confiseurs-ciriers-chandeliers de ladite ville. Du 18 Octobre 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1779. 3. (1 blank) pp.
39. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui ordonne l'exécution, dans la ville de Saint-Lô, de l'Edit du mois d'Avril dernier, concernant les communautés d'arts & métiers des villes du ressort du Parlement de Rouen; déclare nulle l'opposition faite par le Seigneur de Saint-Lô, à la perception du droit relatif aux communautés de ladite ville & faubourgs. Du 14 Novembre 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1779. 2 pp.
40. DECLARATION du Roi (Louis XVI), portant création d'une communauté de tondeurs à grandes forces dans la ville d'Amiens. Donnée à Versailles le 20 Novembre 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1780. 3, (1 blank) pp.

41. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui proroge jusqu'au 1er Juillet 1780, les délais fixés par l'Edit de Mai dernier, concernant les communautés d'arts & métiers des villes du ressort du Parlement de Nanci. Du 13 Décembre 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1780. 3, (1 blank) pp.
42. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui ordonne que les délais fixés pour l'admission des anciens maîtres dans les communautés créées dans la ville de Lyon, seront de nouveau prorogés jusqu'au 1er Avril 1780. Du 18 Décembre 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1779. 2 pp.
43. ARRET de la Cour des Monnoies, qui ordonne que les Maîtres & marchands orfèvres seront tenus de marquer de leurs poinçons tous leurs ouvrages d'or & d'argent, & ce tant aux corps & pièces principales qu'aux pièces d'appliques & garnisons qui en pourront recevoir l'empreinte sans être détériorés. & ce sous peine d'amende. Du 12 Janvier 1782. (Drop-head title). (At end:) (Paris), P.M. Delaguette, (1782). 4 pp.
44. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), concernant les comptes à rendre par les syndics & adjoints des communautés d'arts & métiers, établies dans les villes du ressort du Parlement de Metz. Du 15 Mars 1782. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1782. 4 pp.
45. DECLARATION du Roi (Louis XVI), concernant les communautés d'arts & métiers dans les villes dont l'état est annexé à l'Edit d'Avril 1777. Donnée à Versailles le premier Mai 1782. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1782. 16 pp.
46. EDIT du Roi (Louis XVI), qui autorise les six corps des marchands, & les autres communautés d'arts & métiers de Paris, à percevoir une augmentation de droits sur les réceptions. Donnée à Versailles au mois d'Août 1782. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1782. 7, (1 blank) pp. Includes 2 pp. of tariffs.
47. DECLARATION du Roi (Louis XVI), concernant les translations de domicile des maîtres orfèvres. Donnée à la Muette le 26 Octobre 1782. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1782. 3, (1 blank) pp.
48. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui permet aux veuves des maîtres reçus depuis l'Edit du mois d'Août 1776, d'exercer le commerce ou la profession de leurs maris pendant l'année de leur viduité seulement, &c. Du 31 Octobre 1782. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1782. 2 pp.
49. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui accorde aux anciens maîtres des communautés d'arts & métiers de la ville de Lyon, un délai jusqu'au 1er Juillet prochain, pour se faire recevoir dans les nouvelles communautés créées dans ladite ville par Edit de Juillet 1777. Du 10 Février 1784. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1784. 3, (1 blank) pp.
50. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui casse l'arrêt du Parlement de Rouen du 13 Janvier dernier; & cependant par grâce, accordé aux marchands & artisans domiciliés dans les justices des seigneurs, des faubourgs & banlieues des villes du ressort dudit Parlement, un nouveau délai jusqu'au 1er Mai prochain, pour se faire recevoir dans les nouvelles communautés. Du 26 Février 1784. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1784. 3, (1 blank) pp.
51. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui accorde aux anciens maîtres des communautés d'arts & métiers des villes du ressort du Parlement de Metz, un nouveau délai jusqu'au 1er Septembre prochain, pour se faire recevoir dans les nouvelles communautés, sur le pied de la modération portée par l'Edit du mois de Juillet 1780. Du 28 Février 1784. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1784. 3, (1 blank) pp.
52. DECLARATION du Roi (Louis XVI), qui ordonne que dans les communautés d'arts & métiers de la ville de Lyon, dénommées en l'état annexé à ladite Déclaration, il sera établi le nombre de maîtres & gardes fixé par icelui. Donnée à Versailles le 2 Mai 1784. (Drop-head title). (At end:) (Paris), P.G. Simon, (1784). 8 pp.
53. LETTRES PATENTES du Roi (Louis XVI), portant suppression de la communauté des maîtres passementiers-brodeurs, & leur réunion au corps des marchands fabricans tissutiers-rebanniers de Paris. Données à Versailles le 5 Août 1784. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1784. 4 pp.

54. DECLARATION du Roi (Louis XVI), concernant les maîtres des communautés de Paris, qui vont s'établir dans les villes du royaume. Donnée à Versailles le 15 Mai 1784. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon & N.H. Nyon, 1784. 4 pp.

55. ARRET du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui prescrit les formalités à remplir, non-seulement par les maîtres des communautés supprimées par differens Edits, mais encore plus par les artisans qui exerçoient des professions libres avant lesdits Edits; & enfin par ceux qui exercent ou exerceront des professions restées libres. Du 30 Juin 1787. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1787. 3, (1 blank) pp.

26 INTERNATIONAL TREATIES - COLLECTION of 5 interesting pieces concerning treaties between France and surrounding countries, 1776-1787. 5 pieces. 4to. Disbound.

€ 400

Catalogue général Bibliothèque Nationale. *Actes royaux*, vi, 38986; 40350; 41797 for the numbers 1, 2 and 5; none of the pieces pertaining to the Netherlands in Knuttel.

Contains:

1. LETTRES patentes du Roi (Louis XVI), portant ratification de la convention entre le Roi & le Prince de Nassau-Weilbourg, concernant les limites de leurs Etats respectifs. Données à Versailles le 7 Février 1776. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1776. 15, (1 blank) pp.

2. RATIFICATION de la Convention conclue entre Sa Majesté (Louis XVI) et le Gouvernement Général des Pays-Bas, relativement aux limites des Etats respectifs. Du 29 Décembre 1779. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1780. 18 pp.

3. TRAITE de Paix entre l'Empereur (Joseph II) et les Provinces-Unies. Signé à Fontainebleau le 8 Novembre 1785. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon & N.H. Nyon, 1786. 12 pp.

4. TRAITE d'alliance entre le Roi (Louis XVI) et les Provinces-Unies. Signé à Fontainebleau le 10 novembre 1785. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon & N.H. Nyon, 1786. 7, (1 blank) pp.

5. LETTRES patentes du Roi (Louis XVI), portant abolition du droit d'aubaine en faveur des sujets du Roi d'Angleterre. Données à Versailles le 18 Janvier 1787. (Drop-head title.) (At end:) Paris, N.H. Nyon, 1787. 4 pp.

27 JUGEMENT rendu par Mrs les commissaires du Conseil, qui prononce la confiscation du faux tabac saisi sur Antoine Vaché, marchand Chauderonnier; lui fait défenses de récidiver; le condamne, par corps, en l'amende de mille livres & aux dépens. Du 22 Août 1776. (Drop-head title) (At end:) A Paris, De l'Imprimerie Royale, 1776. 3, (1 blank) pp. 4to. Disbound.

€ 150

Not in Wroth & Annan.

28 LAMOIGNON (DE MALESHERBES, CHR. G.) DE. Discours de M. de Lamoignon, Garde des Sceaux de France, A la séance du Roi au Parlement le 19 Novembre 1787. (Drop-head title). A Paris, De l'Imprimerie de Philippe-Denis Pierres, (1787). 16 pp. 4to. Disbound.

€ 250

Not in Kress; not in Goldsmiths; not in Stourm; not in Conlon.

'Le Roi apporte lui-même aujourd'hui à son Parlement un Edit qui ordonne l'ouverture des Emprunts successifs, destinés pendant la durée de cinq ans, à correspondre à ses engagements & à

ramener l'ordre dans ses finances.' Malesherbes explains to Parliament the financial measures taken by the crown to remedy and improve the financial situation of the nation. While at it, Malesherbes explains in no uncertain terms that there will be no convocation for the Estates General to meet.

29 LAVOISIER - ARRET du Conseil d'Etat du Roi, portant homologation des délibérations des actionnaires de la Caisse d'Escompte, des 8 & 15 janvier 1789. Du 17 Janvier 1789. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1789. 10, (2 blank) pp. 4to. Sewn.

€ 300

Duveen, p. 286; see also: Poirier, *Lavoisier*, pp. 234 and 261.

'Lavoisier was in 1789 the most active administrator of the important banking concern known as the Caisse d'Escompte. He was one of the board who, on July 20 of that year, presented loyal greetings from the bank to the Constituent Assembly' (Duveen). The name of Lavoisier does appear in this *Arrêt*.

30 LETTRES PATENTES du Roi, sur le décret de l'Assemblée Nationale, pour l'admission des non-Catholiques dans l'administration, & dans tous les emplois civils & militaires. Données à Paris au moi de Décembre 1789. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1789. 2 pp. 4to. Disbound.

€ 150

Not in Martin & Walter.

The decree opened the door to public professions for protestants and provoked intensive polemics, especially on the question whether Jews were to be understood as included in the formulation 'non-catholics'. Their rights were debated separately for the first time in December 1789. The Assembly officially allowed civil rights to Jews in September 1791. See at length: *Historical Dictionary of the French Revolution*, i, p. 507.

31 LETTRES PATENTES portant établissement d'une commission à l'effet de connoître par voie de police & d'administration & juger en dernier ressort, de l'introduction & vente du tabac dans les villes de Paris & de Versailles, & dans l'étendue des prévôtés & vicomtés en dépendantes. Données à Versailles le 29 Août 1775. (Drop-head title). (At end:) A Paris, Chez P.G. Simon, 1777. 4 pp. 4to. Disbound.

€ 125

Actes royaux, vi, 38829.

Original edition.

Measures against the smuggling of tobacco which is depriving the state of serious revenues in taxes.

32 LOUIS XIV - RECIT de ce qui s'est passé à la réception du Roy à Paris. (Drop-head title). (At end:) Paris, du Bureau d'Adresse, aux Galleries du Louvree, le 13 Février 1687. 8 pp. Small 4to. Disbound.

€ 125

Report of the festivities held on the occasion of the the king's complete recovery.

33 (LOUIS XIV.) Ordonnance du Roy, portant déclaration de guerre contre le Duc de Savoye, du 4 décembre 1703. A Paris, De l'Imprimerie de Fr. Léonard, 1703. 8 pp. 4to. Loose leaves, folded.

€ 175

Actes Royaux, IV, 20953.

Original edition.

In the War of the Spanish Succession (1700) Savoy went over from the French side to the Austrian side.

34 LOUIS XV - MOTIFS des résolutions du Roy. (At end:) Aix, Joseph David, 1733. 12 pp. 4to. Later blind cover, uncut, small dampstain in outer blank margin, copy with large margins.

€ 200

Deals with the hostile attitude of Russia and Austria against the election of Stanislas Lezinski to the Polish throne. With the Treaty of Vienna France accepted the resignation of Stanislas without having offered support to him.

35 (LOUIS XV.) Edit du Roy, portant établissement de marques sur les cuivres. Donné à Versailles au mois de Février 1745. (Drop-head title). Paris, Pierre-Guillaume Simon, imprimeur du Parlement, 1745. 8 pp. 4to. Disbound.

€ 175

Actes royaux, V, 37697.

Important edict, dealing in 26 articles with the production of articles of copper and brass.

36 (LOUIS XV.) Déclaration du Roy, concernant les Mendians & Vagabonds. Donnée à Chantilly le 18 Juillet 1724. (Drop-head title). (At end:) A Paris, De l'Imprimerie royale, 1724. 12 pp. 4to. Disbound.

€ 150

Catalogue des Actes Royaux, v, 29197.

Within fifteen days after publication of this declaration, all mendians and vagabonds should accept all kinds of work in order to earn their living and those who are unable to accept work (disabled, too young, etc.) must register at the nearest hospital where they will be received and will be employed at the benefit of the hospital.

37 (LOUIS XV.) Déclaration du Roy, donnée à Versailles le 2 Août 1729, qui établit des peines contre les contrebandiers. Registrée en Parlement (le 13 Septembre 1729). (Drop-head title) (At end:) Grenoble, G. Giroud, (1729). 8 pp. Small 4to. Disbound.

€ 125

Previous measures and punishments against smuggling haven't resulted in the desired effects, hence, in 10 articles, new measures are issued.

These measures basically increase punishments and deal among others with resistance to arrest, corporation between customs officers and smugglers, those dealing in goods being smuggled in, etc.

38 LOUIS XVI - LETTRES PATENTES du Roi, sur décrets de l'Assemblée Nationale, des 15 Janvier, 16 & 28 Février 1790, qui ordonne la division de la France en quatre-vingt-trois départemens. Données à Paris, le 4 Mars 1790. (Drop-head title). (At end:) Paris, chez N.H. Nyon, 1790. 22, (2 blank) pp. 4to. Folded, uncut.

€ 175

Martin & Walter, *Anonymes*, 8884 (listing an 8vo edition only); *Historical Dictionary of the French Revolution*, i, 304-308.

The new administrative structure divided France into 83 departments, each with subordinate districts, and in each district, at the base of the pyramid, the mass of municipalities (communes). These largest units of local government were established in France by the decrees of 14 and 22 December 1789 and 26 February 1790 (the present one). This system replaced the old provincial structure with its potentially divisive loyalties, by a structure of units large enough to be administratively viable but small enough to presume some contact between the elected local officials and the citizens to whom they were responsible.

39 LOUIS XVI - LETTRES PATENTES du Roi, sur décret de l'Assemblée nationale, pour l'organisation de la municipalité de Paris. Données à Paris le 27 Juin 1790. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1790. 74, (2 blank) pp. 4to. Sewn, uncut.

€ 125

Martin & Walter, *Anonymes*, 8885, listing an 8vo edition as an annex to the Procès-verbal de l'Assemblée.

The decree had been prepared by the Comité de Constitution and was signed by Dupont (de Nemours), T.X. Bareaux (de Puzy), Gossin, Aubry-Dubochet and T.B. Pinteville on 21 May 1790, and it defined the municipal government of Paris. This institution was composed of 144 delegates, 3 from each of the 48 sections that constituted the new division of the capital, after the liquidation of the 60 districts. The representatives to the Commune were residents of the sections where they had been elected for a period of two years by the active citizens in their primary assemblies.

40 (LOUIS XVI). Proclamation du Roi, concernant les Émigrations. Du 14 Octobre 1791. (Drop-head title). (At end:) Tours, Imprimerie d'Auguste Vauquer & Lhéritier, 1791. 4 pp. 4to. Disbound.

€ 175

Not in Martin & Walter.

The King shows some understanding for the emigrés and people who plan to emigrate, but tries to persuade the first to return to France and the latter to remain in France. Presents an interesting argument: what will become of unity, of common interest and consensus, if nobody will change his position and prefers exile instead ? How will progress be made if there is no debate ?

41 (LOUIS XVI). Discours du Roi au Parlement, à la séance du 19 Novembre 1787. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie de Philippe-Denys Pierres, (1787). 4 pp. 4to. Disbound.

€ 175

The King reminds the members of the Parlement that he is not amused when they urge him to call a meeting of the 'Notables': 'Je ne craindrai jamais de me trouver au milieu de mes Sujets. Un Roi de France n'est jamais mieux que quand il est entouré de leur amour & de leur fidélité; mais c'est à moi seul à juger de l'utilité & de la nécessité des ces Assemblées, & je ne souffrirai jamais qu'on me demande avec indiscretion, ce qu'on doit attendre de ma sagesse & de mon amour pour mes Peuples'

The king plans to issue an edict 'portant création d'Emprunts successifs pendant cinq années' in an attempt to avoid new and heavier taxing while at the same time trying to get his finances in order.

42 (LOUIS XVI). Déclaration du Roi, sur la contribution en cas de déconfiture, dans les établissemens françois de l'Inde. Donnée à Versailles le 22 Février 1777. (Drop-head title). (At end:) A Paris, Chez P.G. Simon, 1777. 4 pp. 4to. Disbound.

€ 125

Actes royaux, vi, 39423; not in Wroth & Annan.

43 (LOUIS XVI). Déclaration du Roi, sur l'administration des biens des mineurs dans les établissemens françois de l'Inde. Donnée à Versailles le 22 Février 1777. (Drop-head title). (At end:) A Paris, Chez P.G. Simon, 1777. 4 pp. 4to. Disbound.

€ 150

Actes royaux, vi, 39421; not in Wroth & Annan.

44 (LOUIS XVI). Proclamation du Roi du 28 Septembre 1791. (Drop-head title). A Paris, De l'Imprimerie royale, 1791. 4 pp. 4to. Folded leaf.

€ 200

Not in Martin & Walter.

"J'ai accepté la Constitution, j'emploierai tous mes efforts à la maintenir & à la faire exécuter. Le terme de la révolution est arrivé: (.....) il est temps de fixer l'opinion de l'Europe sur la destinée de la France,"

45 (LOUIS XVI). Lettre du Roi à son altesse sérénissime Monseigneur l'Amiral. Du 5 Juin 1779. (Drop-head title). (Paris, 1779) 3, (1 blank) pp. 4to. Folded leaf, margins frayed, a bit spotted.

€ 125

The King decided to give the order not to attack, hamper, or confiscate any English fishing boats, nor to disturb the fishermen, as this is their only means of subsistence. - Old annotation in ink on the blank page indicates that the leaf has been used as a cover for another pamphlet.

46 (LOUIS XVI.) Lettres patentes du Roi, portant établissement d'un Corps d'ingénieurs en instruments d'optique, de physique & de mathématique. Données à Versailles le 7 février 1787. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1787. 4 pp. 4to. Disbound.

€ 150

Catalogue générale Bibliothèque Nationale. Actes Royaux, 41810.

Defining and establishing the rights of the engineers in order to safeguard them from claims from other guilds.

47 (LOUIS XVI.) Règlement fait par le Roi, sur la formation & la composition des Assemblées qui auront lieu dans la province des Trois-Evéchés, en vertu de l'Edit portant création des Assemblées Provinciales. Du 5 Juillet 1787. (Drop-head title). (At end:) Metz, la veuve Antoine & Fils, (1787). 11, (1 blank) pp. 4to. Disbound.

€ 150

Actes royaux (Bibl. Nationale), vi, 41872; see also: Lavergne, *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, pp. 284-292.

- On the blank leaf a handwritten name.

48 (LOUIS XVI.) Lettres-patentes du Roi, concernant les manufactures. Données à Marli le 5 Mai 1779. (Drop-head title). (At end:) Lille, Imprimerie de N.J. B. Peterinck-Cramé, 1780. 8 pp. 4to. Disbound.

€ 150

Catalogue général, Bibliothèque Nationale, Actes Royaux, vi, 40157.

Deals with the labeling of cloth manufactured in France, of the proper quality, clearly indicating the material used, in an attempt to create uniformity in the rules and regulations throughout the kingdom.

49 (LOUIS XVI.) Règlement fait par le Roi, pour l'administration de ses finances & du commerce. Du 5 juin 1787. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1787. 6 pp. 4to. Disbound.

€ 125

Catalogue générale de la Bibliothèque nationale. Actes royaux, vol. vi, 41852; not in Kress; not in Goldsmiths; not in Conlon.

Original edition.

Reform in nine articles of the Conseil royal des Finances: the numerous offices are expensive and due to the fact that the "conjunctures présentes ne pouvoient plus comporter" the various services are reduced and simplified: four financial departments headed by an Intendant des Finances, and one for commerce, equally headed by a Intendant.

50 (LOUIS XVI.) Déclaration du Roi, pour la conversion de la Corvée en une prestation en argent. Donnée à Versailles le 27 Juin 1787. (Drop-head title). (At end:) A Paris, Chez N.H. Nyon, 1787. 4 pp. 4to. Disbound.

€ 125

Actes Royaux, vi, 41867.

Rare and important declaration by which the king, after a period in which the population had a choice, abandons the 'corvée en nature', that is, actual work, and replaces it by a 'contribution pécuniaire', or money.

51 (LOUIS XVI.) De par le Roi, du 8 Octobre 1789. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1789. 3, (1 blank) pp. 4to. Folded.

€ 75

Tourneux, i, 1579.

'Nos bons & fidèles sujets, Nous sommes déterminés à vos instances en venant au milieu de vous avec la Reine notre Auguste compagne, & notre cher fils, le Dauphin de France

Proclamation following the days of 5-6 october 1789, when the people took the King back to the capital.

52 (LOUIS XVI.) Proclamation du Roi, sur le décret de l'Assemblée Nationale, du 20 Août 1790, qui fixe provisoirement pour cette année les dépenses pour les différentes Académies & Sociétés littéraires. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1790. 6, (2 blank) pp. 4to. Folded leaves, uncut.

€ 175

Listing the expenditures of the Académie Française, the Académie des Belles-Lettres, the Académie des Sciences and the Société Royale de Médecine.

53 (LOUIS XVI.) Règlement fait par le Roi, pour la formation de son Conseil royal des finances & de commerce. Du 5 juin 1787. (Drop-head title). (At end:) A Paris, De l'Imprimerie Royale, 1787. 6 pp. 4to. Disbound.

€ 125

Actes royaux, vi, 41850.

The creation of a Conseil Royal des Finances & de Commerce replacing the two separate council operating at that time: the Conseil du Commerce and the Conseil des finances, which, according to the king, were not operating to his satisfaction.

The piece contains 14 articles by which this measure is executed and the newly established conseil is created.

54 (LOUIS XVI.) Proclamation du Roi, pour accorder des primes en faveur de l'importation des grains. Du 5 Novembre 1789. (Drop-head title). (At end:) A Paris, De l'Imprimerie royale, 1789. 2 pp. 4to. Disbound, outer margin bridle and dampstained.

€ 125

Not in Martin & Walter.

Offering a premium to those entrepreneurs importing various products into France, whether they are French or foreign and exempting ships from certain taxes importing "blés & farines".

55 (LOUIS XVI.) Edit du Roi, portant suppression de tous les Offices de Gardes du Trésor Royal, de Trésoriers de la Guerre, de la Marine, de la Maison du Roi & de la Reine, des bâtimens, des dépenses diverses, des ponts & chaussées; & création de cinq administrateurs pour gérer conjointement tout ce qui concerne les recettes & dépenses du Trésor Royal. Donné à Versailles, au mois de Mars 1788. (Drop-head title). (Paris), (At end:) De l'Imprim. de L.M. Cellot, 1788. 8 pp. 4to. Disbound.

€ 175

Cf.: *Actes royaux*, vi, 42025.

Suppression of various financial positions at the various treasuries (Royal treasury, War Treasury, Naval treasury, etc. etc.) and reorganizing the whole into a department with only 5 administrators responsible for administering the entire income and expenses of the Royal treasury.

56 (LOUIS XVI.) Règlement fait par le Roi, portant établissement d'un Conseil d'Administration du Département de la Marine, sous le titre de Conseil de la Marine. Du 19 Mars 1788. (Drop-head title). (At end:) A Versailles, De l'Imprimerie royale, 1788. 14 pp. 4to. Disbound.

€ 150

Not in *Actes royaux*.

57 (LOUIS XVI.) Edit du Roi, Portant suppression de divers Offices de Trésoriers & Contrôleurs; & création d'une charge de Trésorier-payeur-général des dépenses du département de la Guerre; & d'une charge de Trésorier-payeur-général des dépenses du département de la Marine. Donné à Versailles au moi de Novembre 1778. (Drop-head title). (At end:) A Paris, De l'Imprimerie royale, 1778. 7, (1 blank) pp. 4to. Disbound.

€ 150

Actes royaux, vi, 39977.

Original edition.

Reforming bureaucracy in the Ministry of War and that of the Navy as well as economizing on expenditure: the various articles list which positions are redundant, compensation for those who lose their jobs, creation of the new positions (two, to replace many, many positions declared redundant), etc. In all, this edict contains 10 articles.

58 (LOUIS XVI.) Etats-Généraux. Lettre du Roi aux prévôt des marchands et échevins, pour la Convocation du Tiers-Etat de la Ville & Faux-Bourgs de Paris. (Paris), (at end:) Imprimerie de Lottin l'aîné & Lottin de S,-Germain, 1789. 8 pp. 4to. Sewn, uncut.

€ 125

Actes Royaux, vi, 42351.

Includes: Extrait du Règlement fait par le Roi, en interprétation & exécution de celui du 28 Mars dernier, concernant la convocation des trois Etats de la ville de Paris. Dated at end: 15 april 1789.

59 (LOUIS XVI.) Déclaration du Roi, concernant la course sur les ennemis de l'état. Donnée à Versailles le vingt-quatre Juin 1778. A Paris, chez P.G. Simon, 1778. 15, (1 blank) pp. 4to. Disbound.

€ 200

Actes royaux, vi, 39879.

Declaration to encourage shipowners and to incite their emulation. The king, aware of their services rendered during the last war, decides to issue special honorary distinctions, financial remuneration, facilitate financial investment, etc. etc.

The declaration furthermore gives various instructions on arming the ships, bonuses to be earned upon capturing enemy ships and its arms ("cent livres chaque canon du calibre de 4 & au-dessus jusqu'à 12 livres"), the right to acquire arms themselves if they can not be supplied in time and be reimbursed, etc. etc. In all, the declaration contains 62 articles.

60 (LOUIS XVI.) Déclaration du Roi, portant sanction d'un décret de l'Assemblée nationale, du 21 Octobre 1789, pour l'établissement d'une loi martiale. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1789. 4 pp. 4to. Folded leaf.

€ 125

Declaration announcing martial law against "attroupemens" (mobs).

61 LYON - EXTRAIT DES REGISTRES du Conseil d'Etat. (Drop-head title). Lyon, 1674. 1 page. Large 4to. Folded.

€ 125

Not in Charléty.

Regulations concerning import of merchandise from foreign countries into Lyons and concerning the trade with surrounding provinces. - Top margin cut short with loss of an ornament at top of the text and left margin at end of text also cut short.

62 MAUPEOU - PROCES-VERBAL de ce qui s'est passé au Lit de Justice, tenu par le Roi (Louis XV), au Château de Versailles, le samedi 13 avril 1771. Sur l'imprimé de l'Imprimerie royale, Nantes, Imprimerie de Vatar, 1771. (2), 25 pp. 4to. Sewn.

€ 200

The suppression of the 'Grand Conseil' during the judicial reforms of Maupeou.

63 PARLEMENT de Rouen. Discours de M. Le Pelletier de Beaupré, Conseiller d'Etat ordinaire de Sa Majesté, au Parlement. Du Samedi 12 Novembre 1774. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1774. 10, (2 blank) pp. 4to. Folded leaves, uncut.

€ 175

Actes Royaux, vi, 38559.

Contains: Discours de M. le Pelletier de Beaupré; Edit du Roi (Louis XVI), portant rétablissement des officiers du Parlement de Rouen, donné à Fontainebleau au mois d' Octobre 1774; Ordonnance du Roi pour le Parlement de Rouen.

64 PHILIPPE D' ORLEANS. Lettre de S.A.R. Monseigneur le Duc d'Orleans Regent du Royaume, à Mrs les intendans commissaires départis dans les provinces. Publiée par ses ordres dans chaque Paroisse. A Paris, De l'Imprimerie de Guillaume Valleyre, 1715. 8 pp. 4to. Disbound.

€ 175

Goldsmiths 5242; not in Kress; not in Conlon, *Prélude*.

Original edition.

With this letter, dated October 4, 1715, Philippe d'Orléans started his regency. In it, he states that his major concern is the excessive weight of the various taxes and his intentions to establish more just and equal taxes in the realm.

65 REGLEMENT concernant la navigation des bâtimens neutres, En temps de Guerre. Du 26 juillet 1778. A Paris, De l'Imprimerie royale, 1778. 8 pp. 4to. Disbound.

€ 175

Aims to protect the rights of neutral ships and of neutral countries without damaging French interests: ships may be searched for contraband and if found, it should be taken. But the ship and its remaining cargo should remain untouched and allowed to leave. If a ship is stopped at sea and it is noted that papers are thrown into the water the ship is taken regardless of its cargo, regardless of who threw the papers into the waters, etc.; if consignment notes or other papers are expired, do not match the name of the ship or show any other irregularity the ship is taken; neutral ships leaving French ports and carrying the proper papers are to be untouched without exception, etc.

66 REGLEMENT concernant les avancemens des équipages des vaisseaux du Roi. Du 8 février 1789. (Drop-head title). (At end:) Versailles, Imprimerie royale, 1789. 10 pp. 4to. Loose leaves as issued, folded.

€ 150

Actes Royaux, vi, 42292.

67 REGLEMENT sur les Places & Rangs dans les Eglises, & dans les Marches & Cérémonies publiques, dans les Etablissemens françois de l'Inde. Du 22 Février 1777. (Drop-head title.) (At end:) A Paris, chez P.G. Simon, 1777. 4 pp. 4to. Disbound.

€ 150

The King, having been informed that various persons in Pondichery are disputing their own or someone else his (seating or walking) position in the church or in processions, noting that this is contrary 'au bon ordre & à la tranquillité publique', settles this important quibble in 19 articles. How this worked in practice is not known but one can imagine that persons of high places quibbling over this, would not end their argument on the instruction that the seat of the Gouverneur is placed "un peu au-dessus de ceux de l'Intendant": most likely the new discussion would be "what constitutes "un peu"" ?

68 SERVANTS - (LOUIS XIV) Déclaration du Roy, Portant Reglement pour le livrée des Domestiques. Donnée à Versailles le premier juillet 1713. (Drop-head title). (At end:) Paris, chez la veuve François Muguet & Hubert Muguet, 1713. 4 pp. 4to. Disbound.

€ 100

Actes Royaux, iv, 25231.

Original edition.

An earlier ruling had as its purpose to maintain order in the streets of Paris and one of the measures taken was to forbid domestic staff to carry sticks and swords and the like. Domestic staff, however, was difficult to recognize as they are usually not wearing their distinctive livery and hence they can walk around with swords or sticks and mingle with all sorts of people and groups and cause trouble. With this 'Declaration' the wearing of distinctive braids is re-introduced in order to enable the police to accurately survey the streets and maintain the ruling that domestic staff can not walk around armed or semi-armed.

69 STATUTS des Bonnetiers, Aulmulciers & Mitonniers, en la ville de Paris. Registrés en Parlement le 4 juillet 1608 & ès Bannières du Chastelet, le 20 aoust audit an. (Drop-head title). (On page 12:) Paris, Chez P. Prault, 1736. 14 pp. Small 4to. Disbound.

€ 175

Preceded by: MEMOIRE pour les maistres boursiers à Paris, contre les Bonnetiers de Paris. 2 pp. Pages 13-14 of the 'Statuts' contain the 'Arrêt de la cour de Parlement' concerning the production of bonnets. - Not quite clean.

70 TOULOUSE - ARTICLES presentez au Roy Louis XV. Par la Ville de Toulouse, pour la confirmation de ses droits, Avec l'Arrêt du Conseil du 17. Juillet 1717 & Lettres Patentes, expediées en consequence au mois de Septembre de ladite année, qui confirment ladite Ville dans tous ses Droits & Privileges, & notamment dans la Noblesse pour les Capitouls, leurs Enfans nez & à naître, & l'Arrêt de Registre du Parlement de Toulouse. (Drop-head title). (At end:) A Toulouse, De l'Imprimerie de Claude-Gilles Lecamus, no date (1717). Nice engraved head piece on page one, with the arms of the city of Toulouse and those of the eight magistrates. 16 pp. Folio. Modern boards.

€ 275

Not in Conlon.

Confirmation of the rights of the city of Toulouse and its 'Capitouls', as magistrates are called in Toulouse.

The pages 1-5 contain 16 articles with printed notes in the margins in which the contents of the article is recapitulated and agreed upon by the king, or where an interpretation is given or what the king explicitly wants; pages 6-13 contain the 'Extrait des Registres du Conseil d'État'; pages 14-16 contain the 'Arrêt du Parlement de Toulouse qui ordonne le Registre desdites Lettres Patentes', the 'Lettres Patentes Qui ordonnent que le College de l'Esquille demeurera uni & incorporé à l'Université de Toulouse, pour par les Etudians audit College jouïr des mêmes avantages dont jouïssent ceux qui étudient au College des Jesuites' and the 'Arrêt du Parlement de Toulouse Qui ordonne le Registre desdites Lettres Patentes.'

71 TRAITE entre le Roy (Louis XV), l'Empereur et le Roy de la Grande Bretagne, pour la pacification de l'Europe. Conclu à Londres le 2 d'août 1718. A Paris, Chez François Fournier, 1719. 112 pp. 4to. Disbound.

€ 225

Cf.: Knuttel, iv, 16421 (edition published in The Hague).

First edition of this important treaty which provoked the shifting of the balance of power that would follow. In the previous year the Triple Alliance was formed, with France, Great Britain and the Dutch Republic, the year thereafter Austria joined the Alliance, making it the Quadruple Alliance: the text offered here is the text of that treaty with all the provisions. It united for some time France with Austria and Great Britain.

72 TURGOT - ARREST du Conseil d'Etat du Roi (Louis XVI), qui réunit au domaine de Sa Majesté, les privilèges concédés par les Rois ses prédécesseurs, pour les droits de carrosses, diligences & messageries du royaume: Fait très-expresses inhibitions & défenses à tous concessionnaires, possesseurs & fermiers, de s'immiscer dans l'exercice desdits privilèges, à compter des jours qui seront fixés par les arrêts particuliers qui leur seront notifiés un mois à l'avance. Du 7 Août 1775. (Drop-head title). (At end:) Paris, Imprimerie royale, 1775. (2 blank), 21, (1 blank) pp. Small 4to. Sewn.

€ 350

Includes various arrests, also dated August 7, 1775 and one dated August 12, concerning the various stagecoaches, freight companies, tariffs for destinations and cargos, gold and silver, etc. The arrests are based on a report by Turgot's and are preceded by ministerial considerations. Several of these arrêts are found in volume 8 of Turgot's works edited by Dupont de Nemours.

73 TURGOT - EXTRAIT du procès-verbal du Lit de Justice, tenu par le Roi au Château de Versailles, le vendredi 5 mai 1775. Paris, P.-G. Simon, 1775. 15, (1, blank) pp. 4to. Disbound.

€ 450

Deals with the 'guerre des farines' and the riots caused by Turgot's edict on the freedom of corntrade. These riots occurred in different parts of the kingdom, but especially in Versailles and Paris where barns were burnt and boats with corn were sunk by insurgents. In Versailles flour stores were pillaged after which they walked on Paris and pillaged the bakers' shops everywhere the next day (see at length: J.P. Poirier, *Turgot*.)

74 TURGOT - (LOUIS XVI.) De par le Roi. Il est défendu, sous peine de la vie, à toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, de former aucun attroupement. D'entrer de force dans la maison ou boutique d'aucun boulanger, ni dans aucun dépôt de grains, graines, farine & pain Paris, Imprimerie royale, (4 mai) 1775. - (Followed by:) (LOUIS XVI.) De par le Roi. Il est ordonné que toutes personnes, de quelque qualité qu'elles soient, qui étant entrées dans les attroupemens ne pourront être arrêtées pourvu qu'elles rentrent sur le champ dans leurs paroisses, & qu'elles restituent en nature ou en argent, suivant la véritable valeur, les grains, farines, ou pain qu'elles ont pillés (At end:) (Paris), Imprimerie Guillaume Desprez, (1775). - (Followed by:) (LOUIS XVI.) Déclaration du Roi, qui révoque celle du 5 mai dernier, rendue à l'occasion des émeutes sur les grains. Donnée à Versailles le vingt-quatre novembre 1778. (Drop-head title). (At end:) Paris, P.G. Simon, 1775. 3 pieces of 2 pp.; 2 pp.; 4 pp. 4to. Disbound.

€ 500

Poirier, *Turgot* (1999), pp. 232 and ff.; D. Dakin, *Turgot and the Ancien Regime in France*, chapter xii.

The texts of these royal documents were drawn up by Turgot.

Deals with the 'guerre des farines' and the riots caused by Turgot's edict on the freedom of corntrade. The freedom of grain trade was a central element in Turgot's politics but unfortunately the bad harvest of 1774 caused prices to rise: the population thought it was the consequence of Turgot's policy. These riots occurred in different parts of the kingdom, but especially in Versailles and Paris where barns were burnt and boats with corn were sunk by insurgents. In Versailles flour

stores were pillaged after which they walked on Paris and pillaged the bakers' shops everywhere the next day.

75 TURGOT - PROCES-VERBAL de ce qui s'est passé au Lit de Justice, tenu par le Roi au château de Versailles, le vendredi 5 mai 1775. Paris, Imprimerie royale, 1775. 12 pp. 4to. Disbound

€ 350

Conlon 75:487.

Original edition.

Deals with the 'guerre des farines' and the riots caused by Turgot's edict on the freedom of corntrade. These riots occurred in different parts of the kingdom, but especially in Versailles and Paris where barns were burnt and boats with corn were sunk by insurgents. In Versailles flour stores were pillaged after which they walked on Paris and pillaged the bakers' shops everywhere the next day (see at length: J.P. Poirier, *Turgot*. Paris, Perrin, 2000, pp. 232 ff. and W. Walker Stephens, *The Life and Writings of Turgot*, p. 98 and ff). This Lit de Justice forced the Parlement of Paris to register a proclamation by the king, ordering the pillagers to be tried at the courts of the Provost-Marshal.

A. Gerits & Son b.v
Distelvlinderweg 37 d
1113 LA DIEMEN
Netherlands
Int. Tel: + 31 20 698 13 75
Email: a.gerits@inter.nl.net